



Modification de poste et rétrogradation.

Par **Lebouve**, le **01/02/2012** à **15:42**

J'ai 54 ans et 2 mois, 32 ans d'ancienneté dans l'entreprise qui m'emploie.
Départ au bas de l'échelle comme technicien, aujourd'hui responsable d'agence.

Vendredi 20-01 notre RH viens me voir de manière "informelle" pour:

- M'informer que l'entreprise ne désire plus collaborer avec moi
- Me demander quelle somme me conviendrait pour quitter l'entreprise
- Pas de reclassement possible
- Trop vieux pour prendre le virage que l'entreprise va prendre.

J'ai été profondément choqué par ces propos qui m'ont atteint au plus profond de mon être.

Vendredi 27/01 à 18h30 mon responsable (N+1) veut me faire signer un courrier, (tissus de mensonge) qui annonce nouvelle affectation à un poste de chef de projet, en invoquant le pouvoir d'organisation, à compter du 13/02/2012

J'ai craqué, mon médecin m'a arrêté jusqu'au 19/02.

Qui peut me conseiller pour que je ne parte pas dans toutes les directions.

Par **P.M.**, le **01/02/2012** à **17:33**

Bonjour,

J'espère que vous n'avez rien signé parce que si ces brillants managers prétendent pouvoir agir suivant le pouvoir d'organisation il ne devraient pas s'embarrasser de votre accord, c'est bien sûr complètement faux...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

A priori, comme vous aurez au moins 21 jours d'arrêt, vous pourrez exiger que l'employeur vous convoque à une visite de reprise et ainsi entretenir le Médecin du Travail de ce qui vous arrive...